



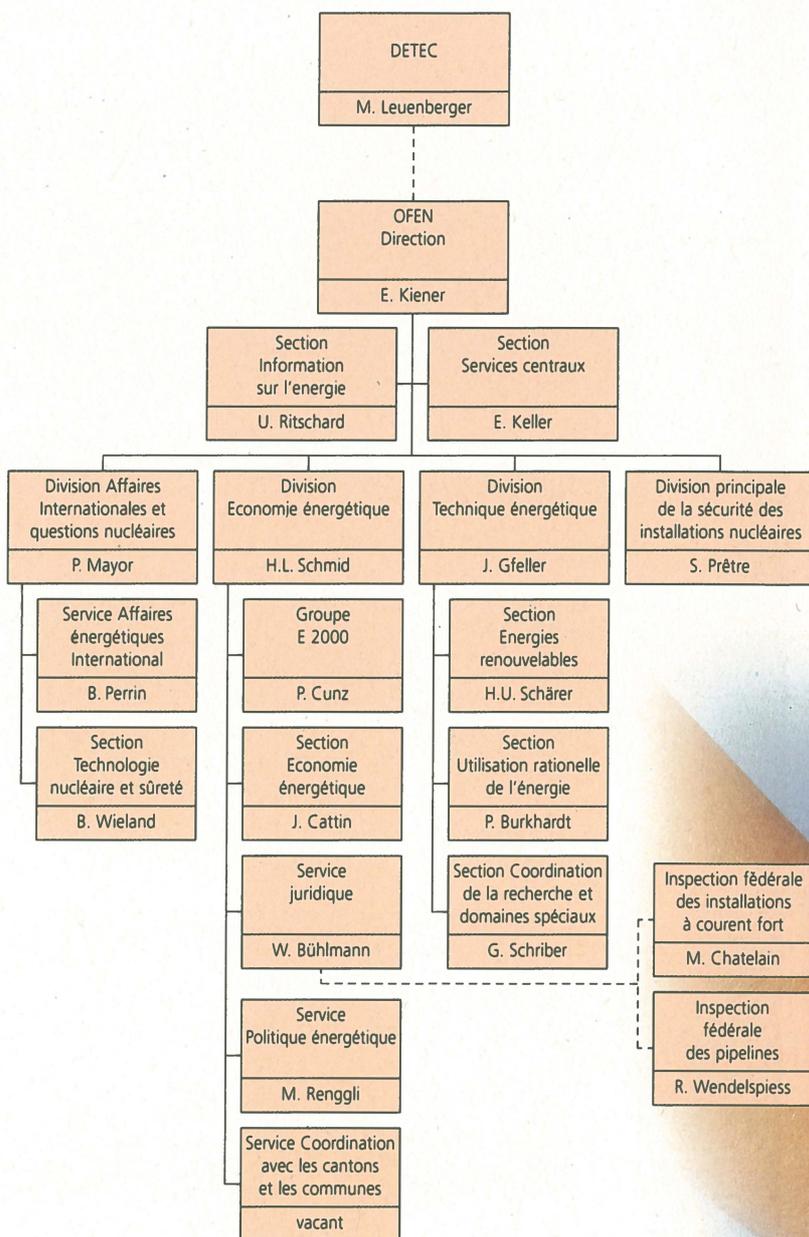
L'énergie
notre préoccupation

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est l'autorité spécifiquement chargée des questions d'énergie à l'échelon de la Confédération. Il occupe quelque 90 personnes à Berne et autant à Würenlingen (AG), à la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN).

L'OFEN est la forme moderne d'une entité créée en 1930 sous le nom d'Office de l'économie électrique. Au fil des ans, celui-ci s'est vu confier des tâches nouvelles telles que la haute surveillance des pipelines, puis celle des centrales nucléaires. Plus récemment, le mandat s'est élargi à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux agents renouvelables, notamment. Il a comporté des tâches particulièrement ambitieuses telles que la conception globale de l'énergie (1978), les scénarios énergétiques ou, pour l'époque actuelle, le programme Energie 2000. L'OFEN fait partie du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Nos champs d'activité, en bref:

- Nous étudions les questions d'énergie qui se posent en Suisse et sur le plan international.
- Nous dirigeons des programmes et des opérations promotionnelles de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des agents renouvelables (programme Energie 2000).
- Nous encourageons les techniques et systèmes énergétiques nouveaux par le soutien à la recherche, l'aide financière à des projets pilotes et de démonstration ainsi que des mesures de commercialisation, enfin par la formation et le perfectionnement.
- Nous préparons la législation dans le domaine de l'énergie et veillons à l'exécution des dispositions et des programmes adoptés.
- Nous menons des procédures d'autorisation d'installations nucléaires ainsi que des procédures de concession et d'approbation des plans des conduites haute pression de gaz et de pétrole.
- A la DSN, nous exerçons la haute surveillance sur les installations nucléaires suisses.
- Nous établissons des statistiques et des perspectives et préparons les éléments de futures décisions en matière de politique énergétique.
- Nous collaborons dans des organismes internationaux et élaborons des accords avec des pays étrangers.
- Nous informons le public sur les questions d'énergie.



Informations pratiques:

Abréviations utilisées dans cette brochure

OFEN Office fédéral de l'énergie

DFTCE Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (jusqu'au 31.12.97)

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (dès le 1.1.98)

DFI Département fédéral de l'intérieur

DSN Division principale de la sécurité des installations nucléaires

AIE Agence Internationale de l'Énergie

AE Arrêté fédéral du 14 décembre 1990 pour une utilisation économe et rationnelle de l'énergie (arrêté sur l'énergie)

La crise du pétrole, moteur de la politique suisse de l'énergie. Le progrès, pas à pas: en 1973, le prix du brut a été multiplié par quatre en l'espace de quelques mois. Cette première crise du pétrole a forcé les pays industrialisés à comprendre la fragilité de leur bien-être. C'était particulièrement vrai pour la Suisse, dont la consommation finale d'énergie était alimentée par le pétrole à raison de 80 pour cent (aujourd'hui 60,7%).

Un large débat s'est alors instauré, sur l'approvisionnement énergétique. Le Conseil fédéral a défini sa politique en fonction de la triple nécessité «économies, recherche, substitution».

Dix-sept ans plus tard, le 23 septembre 1990, le pays s'est enfin donné de véritables jalons: l'article constitutionnel sur l'énergie a été accepté par 71 pour cent des votants. Simultanément, on approuvait un moratoire de dix ans pour la construction de centrales nucléaires, rejetant toutefois l'abandon de l'atome. La politique suisse de l'énergie veut assurer au pays un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié et sûr, économique et peu

polluant. Il importe de faire de l'énergie un usage rationnel, parce que sa consommation, sous toutes ses formes, pollue l'environnement. Particulièrement problématiques, exploitables en quantités limitées, les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) produisent en se consumant du CO₂, gaz à effet de serre. Il faut donc promouvoir les agents renouvelables, comme le veut le programme Energie 2000.

L'approvisionnement énergétique relève du secteur privé, alors que les collectivités publiques en font les conditions cadres: les cantons et les communes fixent les prescriptions applicables à l'énergie dans le bâtiment et dans le chauffage, alors que la Confédération assume les aspects sécurité, transports et appareils, ainsi que la recherche et le transfert des résultats. Enfin, l'information et les conseils, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnels dépendent à la fois de la Confédération et des cantons. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est le service spécialisé dans ces questions. La présente brochure renseigne sur nos activités.

Si vous désirez vous informer régulièrement sur les activités de l'OFEN, vous pouvez vous abonner gratuitement à «Energie extra» qui paraît tous les deux mois en français et en allemand.

Dans la présente brochure, nous présentons avant tout les activités de l'OFEN à Berne. Si vous désirez en savoir plus sur la division principale de la sécurité des installations

porter mille fois une valise de 20 kg au 5e étage.

Abonnements:
OFEN, 3003 Bern,
tél. 031 322 56 19.

nucléaires (DSN) à Würen-
lingen, adressez-vous à:
HSK, 5232 Villigen-HSK.

La politique et le droit régissent nos tâches et nos actes. La politique de l'énergie est confrontée à des tâches nombreuses. Que doit-on attendre de l'approvisionnement énergétique? Doit-il être suffisant? diversifié et sûr? économique? peu polluant? En 1990, le peuple suisse a adopté un article constitutionnel sur l'énergie qui comporte toutes ces exigences. De plus, la consommation d'énergie doit être économe et rationnelle. Il faut encourager le recours aux agents renouvelables tels que le soleil et le bois.

Globalement, cela représente un défi qui ne facilite pas les solutions consensuelles. Une question telle que celle de l'énergie nucléaire est source de vives controverses depuis des années.

Le Conseil fédéral et le Parlement, voire les citoyens, formulent dans la législation les grandes lignes de la politique et de l'approvisionnement énergétiques. Il incombe aux entreprises de la branche, de même qu'aux consommateurs, petits et grands, de s'y plier. De leur côté, les cantons et les communes fixent également des conditions-cadre.

L'OFEN prépare des lois et des ordonnances. Il est également responsable de leur exécution lorsqu'il prend des décisions ou qu'il en prépare les éléments pour le département ou pour le Conseil fédéral.

Voici quelques-unes des lois qui régissent notre activité:

- Loi sur l'électricité
- Loi sur l'énergie atomique
- Loi sur les installations de transport par conduites
- Arrêté sur l'énergie (AE)

Dès 1999, une loi sur l'énergie doit remplacer l'AE. Par ailleurs, des projets de lois sont en préparation: sur le CO₂ (aux mains du DFI, dès le 1er janvier 1998 au DETEC) et sur le marché de l'électricité.



L'OFEN collabore activement avec de nombreux partenaires. En effet, les solutions dépendent de multiples facteurs extérieurs. L'office entretient des contacts étroits non seulement avec chaque canton, mais encore avec la Conférence des directeurs et celle des services cantonaux de l'énergie. Un rôle important revient aussi aux associations professionnelles, aux instituts de recherche et de formation ainsi qu'aux organisations écologistes. Enfin il faut mentionner la collaboration internationale: dans le domaine de l'énergie, nombre de phénomènes dépassent le cadre national. La principale plate-forme est l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

L'AE est la principale base juridique du programme Energie 2000. Il contient entre autres des réglementations sur une indication de la consommation des appareils, sur le décompte des coûts de chauffage et sur l'encouragement financier etc. Vous pouvez commander l'AE en écrivant

Pour savoir comment naît une loi, reportez-vous à la brochure

Par le truchement du service de presse du DETEC, l'OFEN publie régulièrement des communiqués de presse informant sur ses décisions et sur les résultats

En mangeant, l'être humain absorbe chaque jour environ 3 kWh. Il consomme 9 fois plus d'énergie dans le ménage

à l'OCFIM,
3000 Berne,
Fax 031 992 00 23.

«La Confédération en bref», à demander à l'OCFIM, numéro de commande 104.617 fld/ile.

tats obtenus. Ces communiqués se trouvent sur Internet (voir dernière page).



En politique de l'énergie, l'antagonisme est fréquent entre les associations économiques d'un côté et les organisations écologistes, de l'autre. Afin de dégager pour l'avenir des solutions consensuelles, le chef du DFTCE a instauré en été 1996 le «dialogue de politique énergétique», qui a porté ses fruits:

- A long terme, la politique de l'énergie doit tabler sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur les agents renouvelables.

- Il faut préférer les démarches volontaires, que des particuliers adopteront par exemple en vertu de conventions passées avec l'Etat, à l'intervention des pouvoirs publics.

- Pour la production d'électricité, la force hydraulique jouera le rôle clé encore au-delà de l'an 2000.

- D'autres questions, restées en suspens, sont toujours à l'étude. Ainsi, il reste à élaborer un programme qui prendra le relais d'Energie 2000. Il faut étudier plus à fond les possibilités d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les transports ainsi que le recours accru au couplage chaleur-force. L'utilisation de l'énergie nucléaire est toujours controversée, et il faudra chercher des solutions au problème de l'élimination des déchets radioactifs.



Lors de la votation de 1990, le peuple s'est prononcé pour l'article constitutionnel, mais aussi pour un moratoire de 10 ans sur les nouvelles centrales nucléaires. L'abandon du nucléaire a été rejeté, mais une nouvelle centrale de ce type ne saurait être autorisée avant l'an 2000. Afin de débloquent la situation et de donner suite à l'invitation qui leur était faite, le Conseil fédéral et le DFTCE ont lancé dès 1991 le programme Energie 2000, qui poursuit des objectifs chiffrés en s'appuyant sur trois piliers: la législation, les démarches volontaires et le dialogue.

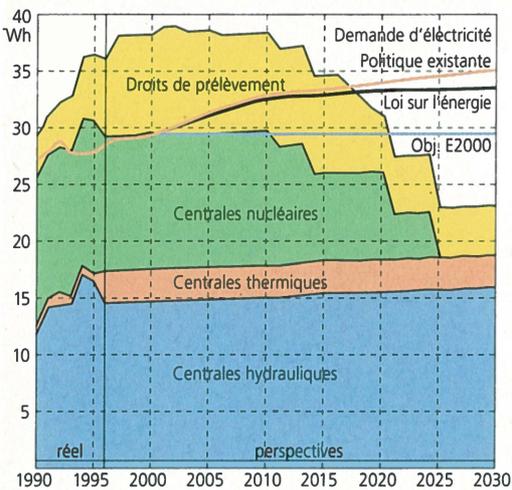


tant dans les transports, sous forme de combustible, d'électricité et de carburant.

Voulez-vous en savoir davantage sur Energie 2000? Voyez à la page 8.

Approvisionnement énergétique et sécurité.

A priori, l'approvisionnement énergétique de la Suisse relève d'entreprises privées. Cependant, les sociétés productrices et distributrices d'électricité et de gaz sont partiellement aux mains des collectivités publiques, surtout les cantons et les communes. Il incombe à la Confédération de veiller à ce que tous les groupes de la population disposent d'un approvisionnement minimal, et de protéger l'homme et l'environnement des nuisances.

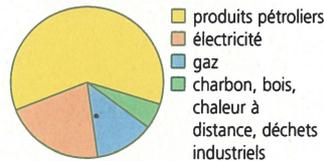


Bases, statistique

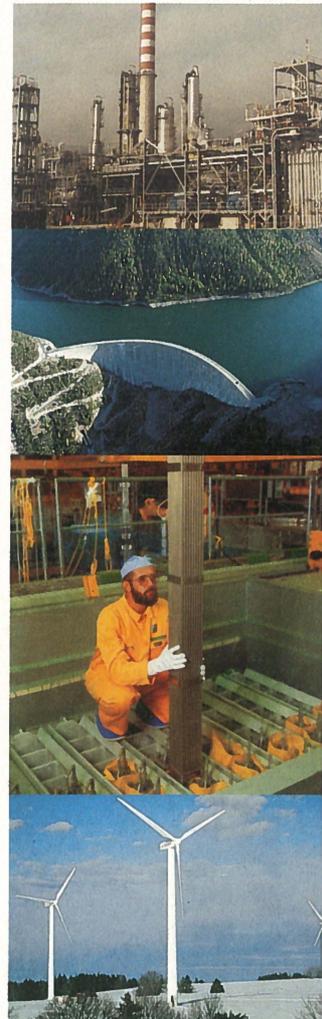
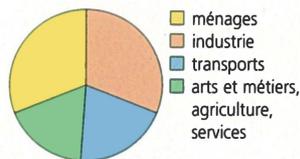
De solides données de base sont nécessaires pour étayer les décisions politiques, autant que pour justifier des investissements, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Ce sont en particulier les données relatives à la production et à la consommation d'énergie. S'appuyant sur les chiffres recueillis par l'économie énergétique et par ses associations, l'OFEN dresse chaque année une statistique de l'électricité et une statistique globale de l'énergie.

A partir des statistiques et des modèles de calcul, l'OFEN scrute aussi l'avenir. Des perspectives renseignent sur des développements possibles dans l'optique actuelle. Les résultats diffèrent selon les hypothèses et mesures adoptées, d'où le calcul de différentes solutions.

Depuis la Seconde Guerre Mondiale, l'approvisionnement énergétique s'appuie de plus en plus sur le pétrole, dont l'apport à la couverture de la demande finale d'énergie a atteint un maximum au début des années 1970, pour diminuer continuellement dans l'intervalle. Aujourd'hui, quelque 30 pour cent de l'énergie consommée en Suisse l'est sous forme de combustible pétrolier, et autant sous forme de carburant. L'électricité couvre largement 20 pour cent des besoins. Quant au gaz naturel, son apport a fortement augmenté depuis 1970, puisqu'il est nettement supérieur à 10 pour cent. Le solde se répartit entre le bois, le chauffage à distance, le charbon et les déchets industriels. La Suisse ne produit elle-même qu'un cinquième de son énergie, notamment en exploitant la force hydraulique.



Du côté de la consommation, les principales catégories sont les transports et les ménages (30% chacune). Quant aux catégories «Arts et métiers, agriculture, services» et «Industrie», elles représentent chacune 20 pour cent de la demande.



Plus de liberté et de concurrence sur le marché de l'énergie

L'électricité et le gaz bénéficient pratiquement d'une position de monopole, en ce sens que chaque client ne peut s'adresser qu'à un seul fournisseur. La concurrence subsiste toutefois, dans le secteur de la chaleur, entre le gaz et le mazout. Désormais, la Suisse veut ouvrir peu à peu son marché de l'électricité et probablement aussi celui du gaz comme le fera l'Union européenne. L'OFEN suit de près cette évolution en préparant la législation idoine.

Vous pouvez demander la statistique de l'électricité et la Statistique globale suisse de l'énergie à l'Union des centrales suisses d'électricité,

L'aperçu des perspectives énergétiques s'obtient à l'OFEN,

Conduire futé, c'est préférer les bas régimes, arrêter le moteur au feu rouge, observer loin devant soi et bien entretenir.

case postale 6140, 8023 Zurich,
tél. 01 211 51 91,
fax 01 221 04 42.

3003 Berne,
tél. 031 323 22 44,
fax 031 323 25 10.



La sécurité avant tout

La production, la distribution et l'utilisation d'énergie comportent des risques. Les autorités doivent assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement. Elles le font au moyen de prescriptions et de procédures d'autorisation, et en exerçant leur surveillance.

D'autres offices fédéraux que l'OFEN s'occupent également d'énergie. Ainsi, l'Office fédéral de l'économie hydraulique supervise l'exploitation de la force hydraulique et vérifie la sécurité des grands barrages. Les mesures à prendre pour assurer l'approvisionnement énergétique en temps de crise sont du ressort de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays. Enfin les questions de politique commerciale dans le domaine de l'énergie sont de la compétence de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, alors que les questions d'écologie relèvent de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. L'OFEN collabore avec tous ces services.

L'OFEN veille à la sécurité

- dans les centrales nucléaires, lors du transport de combustible nucléaire par le rail et par la route ou par voie aérienne, ainsi que dans les dépôts intermédiaires pour déchets radioactifs et dans les futurs dépôts finaux: L'autorité de surveillance est la Division de la sécurité des installations nucléaires (DSN) à Würenlingen, rattachée à l'OFEN.

- dans le domaine de l'électricité: La loi sur l'électricité et plusieurs ordonnances définissent les exigences de sécurité. L'exécution et en particulier la surveillance est confiée à l'Inspection fédérale des installations à courant fort, sise à Fehraltorf et à Lausanne, qui agit en collaboration étroite avec l'OFEN.

- dans le domaine des pipelines (conduites haute pression de gaz et de pétrole) l'OFEN est compétent là encore pour donner les autorisations. Pour la surveillance, il s'appuie sur l'Inspection fédérale des pipelines à Zurich.



on véhicule: on réduit ainsi d'au moins 10 pour cent sa consommation de carburant.

Utilisation rationnelle de l'énergie. Aujourd'hui encore, l'approvisionnement énergétique table largement sur des ressources limitées, en particulier sur le pétrole. Or la technique moderne permet de réduire fortement les gaz délétères produits par la combustion d'agents fossiles (pétrole, gaz, charbon), mais non l'anhydride carbonique (CO₂). Ce produit de toute combustion renforce l'effet de serre et accroît par conséquent le risque d'un réchauffement progressif du climat, avec tous les effets négatifs qui s'ensuivraient.

Les agents fossiles resteront pendant bien des années encore les éléments déterminants de l'approvisionnement énergétique. Il est donc important d'en user avec parcimonie, afin que l'humanité en dispose plus longtemps sans porter atteinte à l'évolution du climat. Les techniques nécessaires ne manquent généralement pas, et il en naît sans cesse de nouvelles. Or tous les pays devront tôt ou tard se convertir à ces techniques. En les appliquant sur une large échelle, l'industrie suisse pourra fournir les produits correspondants au lieu de les faire venir de l'étranger. Ainsi, notre pays se donnera des atouts sur les marchés internationaux, tout en créant des emplois.

L'utilisation rationnelle de l'énergie intéresse de nombreux domaines de l'existence:

- Il est possible de réduire de moitié, environ, les besoins d'énergie de chauffage grâce à une enveloppe du bâtiment bien isolée et imperméable.
- L'exploitation économe et peu polluante des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation a fait de substantiels progrès. Il faut récupérer les rejets de chaleur dans la mesure du possible.
- Il existe désormais des automobiles dont la consommation n'atteint pas 6 litres aux 100 km. En donnant la préférence à de tels modèles, l'acheteur contribue à réaliser un énorme potentiel d'économies, car la plus grosse part de la consommation d'énergie est imputable aux transports (suivis de près par les ménages).
- Pour le ménage, le bureau et les loisirs, il existe un large choix d'appareils peu gourmands d'électricité. Tout est d'y penser au moment de l'achat.
- Des cours de perfectionnement contribuent à faire connaître aux professionnels les derniers progrès dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans l'emploi des agents renouvelables.



Energie 2000 se compose de huit secteurs: Collectivités publiques, Immobilier, Industrie, Arts et métiers, Services, Hôpitaux, Carburants et Energies renouvelables. Ces secteurs font le lien avec la population. Si vous voulez entrer en relations avec l'un d'eux, demandez

Voulez-vous en savoir davantage sur Energie 2000? Demandez à l'OCFIM, 3000 Berne, le rapport annuel, numéro de commande

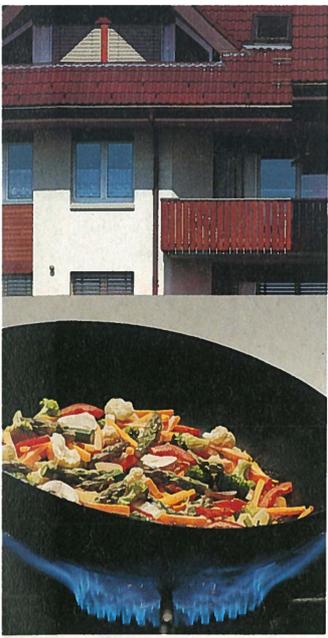
Pour être informé sur Energie 2000, vous pouvez aussi utiliser

Dans un locatif de 12 appartements, une isolation plus épaisse de 10 cm et des fenêtres neuves à vitrage isolant repr

805.063.7 f ou la brochure Domino, numéro de commande 805.078 f.

le numéro de téléphone gratuit 0800 55 96 97 ou Internet <http://www.admin.ch/bfel>.

à l'OCFIM le «Guide Energie 2000». Numéro de commande 805.073 f.



Tout le monde peut économiser l'énergie. Il n'est pas forcément nécessaire pour cela d'investir ou de renouveler son matériel. Même les appareils et installations en place peuvent être utilisés de manière plus économe. Et bien souvent, on peut se demander si telle activité dévoreuse d'énergie contribue vraiment à la qualité de la vie.

L'OFEN soutient par des moyens divers les efforts en faveur de l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie. Il faut mentionner en particulier le programme Energie 2000, qui s'adresse directement à différents partenaires, à qui il offre des services et des propositions concrètes («produits»).

Les objectifs d'Energie 2000 en matière de consommation:

- D'ici à l'an 2000, stabiliser à leur niveau de 1990 les consommations globales de pétrole, de gaz et de charbon ainsi que les rejets de CO₂, puis les réduire.
- Atténuer l'augmentation de la demande d'électricité et stabiliser cette demande après l'an 2000.

Le programme qui prendra la relève tablera sur ces objectifs et continuera sur la voie ainsi tracée.

Le programme d'investissement Energie 2000, adopté par le Parlement au printemps 1997, se traduit en moyenne par des subventions de 10 pour cent des coûts d'assainissement du bâtiment, à condition que l'opération revienne à au moins 50'000 fr. Avec les 64 millions de francs à disposition, une aide est accordée à l'amélioration de l'enveloppe (fenêtres et isolation) et de l'éclairage, aux mesures de récupération de chaleur et au remplacement du chauffage par un système alimenté à l'énergie renouvelable. Si une installation photovoltaïque est montée par la même occasion, elle bénéficie également d'une subvention (voir double page suivante). Des demandes peuvent être présentées jusqu'à la fin de 1998. Quant aux travaux, ils devront être terminés au plus tard au milieu de 1999.



Le programme d'investissement Energie 2000 vous intéresse? Demandez la documentation au centre régional de compétence, ch. de la Raye 13, 1024 Ecublens, tél. 021 693 70 91, fax 021 693 55 60. Vous y obtiendrez aussi un supplément d'informations

Les services cantonaux de l'énergie offrent une information énergétique publique:
BE 032 944 18 40,
FR 026 305 28 43,
GE 022 319 23 23,
JU 032 421 53 90,

Pour obtenir le calendrier des cours et autres manifestations dans le domaine de l'énergie, adressez-vous à

...tent, sur 30 ans, deux fois 80'000 litres, soit 160'000 litres de mazout économisés.

sur l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment, la récupération de chaleur et l'éclairage économe.

NE 032 889 47 26,
VD 021 316 70 16,
VS 027 606 31 00.

SYNETRUM AG, Hallwylstrasse
12, 3280 Morat, tél. 026 672
75 76, fax 026 672 75 80.

Il faut préparer des techniques nouvelles et efficaces pour assurer un approvisionnement énergétique durable. Certains développements s'étendent sur des dizaines d'années, d'où la nécessité de voir loin. Des progrès sont possibles dans tous les domaines, allant de la production d'énergie à son utilisation en passant par la conversion. Les énergies renouvelables, la fusion nucléaire et la supraconductivité sont des exemples de projets de recherche et de développement à long terme.



La recherche énergétique fournit des enseignements nouveaux, dont la mise en pratique est facilitée au moyen d'installations pilotes et de démonstration, en attendant que les techniques puissent être commercialisées sur une grande échelle. Chacune des phases de ce processus est soutenue et suivie par les collectivités publiques, en collaboration étroite avec le secteur privé. Il le faut parce que les bas prix de l'énergie classique entravent l'adoption rapide de techniques nouvelles.

La recherche énergétique suisse coûte un milliard de francs par année, dont la plus grande partie émane du secteur privé. La recherche énergétique publique reçoit 210 millions par année, dont la majeure partie dépend de la Confédération. Celle-ci présente le «plan directeur de la recherche énergétique de la Confédération», renouvelé tous les quatre ans. L'OFEN accompagne les travaux qui relèvent des pouvoirs publics. Il veille à leur harmonisation avec ce qui se fait à l'étranger et travaille au transfert des résultats dans la pratique.

L'OFEN suit attentivement les développements de la technique énergétique, conjointement avec les Hautes Ecoles, les Ecoles Techniques et l'industrie.

A côté des aspects purement techniques, la recherche énergétique étudie aussi les retombées économiques et sociales de l'énergie (approvisionnement, distribution, utilisation).

Les agents renouvelables prendront de plus en plus d'importance à l'avenir. Le soleil, la chaleur ambiante (tirée du sol, de l'eau et de l'air), le bois, le biogaz et bien entendu la force hydraulique sont à l'ordre du jour. Même le vent et la géothermie (couches profondes) peuvent contribuer à la production d'énergie.

La brochure de 24 pages illustrées, intitulée «La recherche énergétique relevant des pouvoirs publics en Suisse» s'obtient chez ENET, case postale 130, 3000 Berne 16, tél. 031 350 00 05, fax 031 352 77 56. Langues disponibles: fdl/ile

Quatre fois par année, ENET-News (périodique bilingue allemand-français) informe sur les

Les activités de l'OFEN, allant de la recherche au transfert des résultats, s'articulent par domaines. La brochure «Division Techniques énergétiques, programmes par

En 15 années de durée de vie, un capteur solaire pour le préchauffage de l'eau fournit environ 6 fois plus d'énergie que

Les rapports sur des projets de recherche sont distribués à la même adresse.

activités de recherche et les résultats obtenus. Abonnement gratuit chez ENET.

domaines» s'obtient dès mi-1998 à l'OCFIM, 3000 Berne, numéro de commande 805.829 f.



Energie 2000 encourage spécialement les énergies renouvelables. En 10 ans, c'est-à-dire pour l'an 2000, celles-ci devraient accroître leur apport à la production d'électricité de 0,5 pour cent, et à la production de chaleur de 3 pour cent. La production hydraulique doit progresser de 5 pour cent, avant tout grâce à la rénovation des grandes centrales actuelles avec augmentation de leur rendement et grâce à la construction de petites centrales. Un secteur d'Energie 2000 travaille spécialement à atteindre ces objectifs.

Les adresses suivantes permettent d'en savoir davantage sur les énergies renouvelables: Association suisse pour l'énergie du bois (ASEB), en Budron H6, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021 653 07 77, fax 021 653 07 78. Swissolar, case postale 5, 2013 Colombier, tél. 032 843 49 90, fax 032 843 49 85. Centre d'information pompes à chaleur, chemin de Mornex 6, case postale 534,

La série «Energie Innovation» présente nombre d'exemples illustrant l'utilisation d'énergie renouvelable. Il s'agit de dépliants qui s'obtiennent gratuitement chez: Nova Energie, Schachenallee 29, 5000 Aarau, tél. 062 834 03 00, fax 062 834 03 23. A la même adresse, on peut demander de la documentation (en anglais)

n'en faut pour le fabriquer et l'installer.

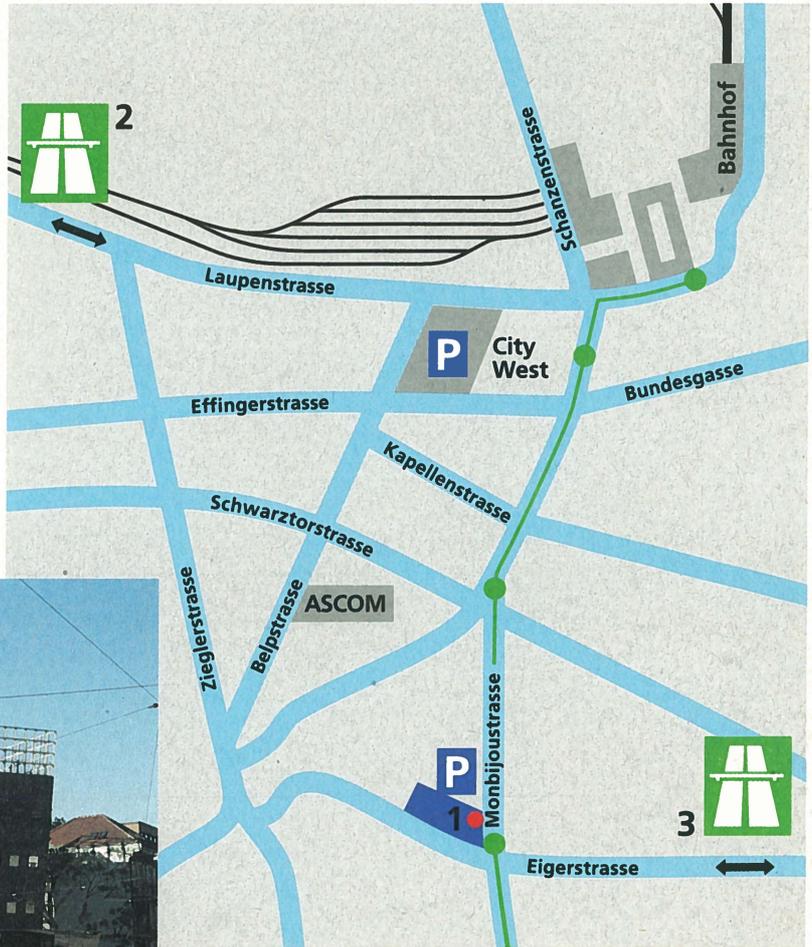
1001 Lausanne,
tél. 021 310 30 10,
fax 021 320 10 19.

sur des réalisations étrangères
issues du programme international
CADDET.





Office fédéral de l'énergie (OFEN)
 Monbijoustrasse 74
 CH-3003 Berne
 Tél. 031 322 56 11, fax 031 323 25 00
 Média, documentation: section Information, tél. 031 323 22 44,
 fax 323 25 10
 Internet: <http://www.admin.ch/bfe/>



1 OFEN, Monbijoustrasse 74
 Tram No. 9 de la gare direction Wabern,
 Halte Sulgenau

● Entrée

● Halte du Tram

P Places de stationnement:
 3 places derrière le bâtiment
 Parking City West, à 800m environs

Sorties autoroute:

2 Bern-Forsthaus (de Lausanne et de Zurich)
3 Bern-Ostring (de Thoune)